

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau
Direction de l'épuration des eaux usées

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie :	Travaux de construction
Appel d'offres :	SP22040-179545-C
Titre de l'appel d'offres :	Réfection des finis intérieurs de la station de pompage Jean-R.- Marcotte
Date d'ouverture :	mardi, 4 octobre 2022
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : deeu_ao_questions@montreal.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du jeudi, 18 août 2022.
Visite supervisée des lieux :	Une visite supervisée des lieux est possible entre le 6 au 10 septembre 2022, la date limite pour prendre rendez-vous est le à , à l'adresse courriel suivante : deeu-visite-ao@montreal.ca Les visites auront lieu au : 12001, boulevard Maurice Duplessis, Montréal (Québec) H1C 1V3

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 18 août 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Journaux de publication : Le Devoir Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version avril 2019